

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 19 mai 2022**  
**A 20 H 30**

*Etaient présents : Mme Fabienne PERN SAVIGNAC*

*Etaient présents : P. OGBURN – P. DAURE – F. REVELLI – G. TILLON – D. COURDESSE – MC. PHILLIPPEAU – G. BOUISSET – J. VAYSSE- E. MILLET- P. SERAYSSOL – A. TARTINI-M. JANNIN- L. POURCELLE*

*Excusés :*

*Absents : G. DAVIER*

**Secrétaire de Séance :** Georgette TILLON

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du Conseil Municipal du 05 mai 2022.

**Délibération :**

- 1- Voirie 2022 : choix des entreprises

**II – Questions diverses**

- Points sur les travaux : réhabilitation du Presbytère, extension et réhabilitation de l'école maternelle
- Présentation par la société NEOEN de leur projet

**Approbation du compte-rendu du 5 mai 2022**

**1) Voirie 2022 : choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2022 validant le programme de voirie 2022 et autorisant le lancement de la consultation.

5 entreprises ont été consultées, 5 ont répondu :

Entreprise ETPL et V pour un montant de 14 560.00 € HT

Entreprise EUROVIA pour un montant de 16 944.40 € HT

Entreprise GOMES TP pour un montant de 19 511.10 € HT

Entreprise STPH pour un montant de 15 871.00 € HT

Entreprise TEYSSÉDOU pour un montant de 20 662.00 € HT

Compte tenu de l'analyse de ces offres réalisée par M. Alain BADOUC, Maître d'Oeuvre, Madame le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise ETPL et V pour un montant de 14 560.00 € HT.

*Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré*

**APPROUVE** l'attribution du marché pour le programme de voirie 2022 à l'entreprise ETPL et V pour un montant de 14 560.00 € HT,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Points sur les travaux : réhabilitation du Presbytère, extension et réhabilitation de l'école maternelle
- Présentation par la société NEOEM de leur projet

La séance est levée à 22H45.